

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE PUBLIQUE
DU 6 JUILLET 2023

Délibération n° 027 - 2023

=====

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 juin
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 19
Président : Jean-Yves BREVET, Maire

Membres présents à la séance : Jean-Yves BREVET – Christelle PERROUD – Christophe DESMARIS -
Françoise ROUX – Sébastien RIGAUDIER - Jean-Pierre ROCHE - Jean-Jacques CHAVANNE – Pascale
CAVILLON - Bertrand BREVET – Mathilde VERNET – Nina ZACCAGNINO – - Fabrice THOMASSON –
Stéphanie LAURENCIN - Marie-Noëlle PRUDENT.

Membres excusés ayant donné pouvoir : Annie MIGNOT (Pouvoir donné à Jean-Jacques CHAVANNE)
– Mireille GROSSELIN (Pouvoir à Stéphanie LAURENCIN) – Ludovic VINCENT (Pouvoir à Jean-Yves
BREVET)

Membre excusé : Pierre-Yves RAVIER – Gaëlle DIMBERTON

Membres présents à la séance : 14

Membres excusés avec un pouvoir : 3

Membres excusés : 2

Secrétaire de séance : Mathilde VERNET

OBJET : Règlements intérieurs et tarifs restaurant scolaire et accueil périscolaire.

Rapporteur : Madame Christelle PERROUD

Madame PERROUD présente les règlements périscolaires tels que travaillés en commission
périscolaire.

Les principales évolutions sont les suivantes :

- L'évolution des tarifs restaurant scolaire pour la rentrée 2023-24 :
 - Tarif enfant : 4 € (4 € 40 majoré)
 - Tarif adulte : 5 € 30 (5 € 80 majoré)

- L'évolution des tarifs garderie pour la rentrée 2023-24 :
 - Quotient familial <= 900 : 1,80 € de l'heure (0,45 € quart d'heure)
 - Quotient familial >= 901 : 2 € de l'heure (0,50 € quart d'heure)
 - Facturation garderie dès 16 h 45 (15 h 45 le vendredi)

- La gradation au sein d'une charte unique des mesures de sanction en fonction du
comportement de l'enfant

- La fourniture par les familles de serviettes en tissu
- La simplification des modalités de communication familles / mairie et précisions moyens de paiement.

Les règlements intérieurs annexés à la présente délibération, fruit d'une concertation en commission scolaire sont mis au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**Où l'exposé,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents ou représentés,**

ADOpte les règlements intérieurs présentés, ci-joints en annexe

ACCEpte à compter du 1^{er} septembre 2023, l'évolution tarifaire proposée.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.
ET ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie Certifiée Conforme,
Le Maire,

Je certifie que le présent acte
est exécutoire conformément aux
lois et règlements, après transmission
et publication ou notification.


Jean Yves BREVET